



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 136-2024
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.192

Déposée le : 06.06.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Soder (Biel/Bienne, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Vanoni (Zollikofen, Les VERT-E-S)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)
Führer-Wyss (Burgistein, PS)
Ritter (Burgdorf, PVL)
Martin (Gerolfingen-Täuffelen, UDF)
Bohnenblust (Biel/Bienne, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Encourager l'apprentissage dans les jardins scolaires

Le Conseil-exécutif examine :

1. dans quelle mesure la création de postes (internes ou externes à l'administration, à définir) peut inciter plus fortement les écoles à introduire un jardin scolaire ;
2. comment informer les écoles des conditions et des possibilités de mise en œuvre d'un tel projet ;
3. comment les soutenir et les conseiller en matière de planification et d'organisation ;
4. comment (co)organiser régulièrement des offres de réseautage (échanges, apprentissage entre pairs, formations continues) ;
5. comment créer des possibilités de soutien financier en vue de rémunérer les personnes responsables des jardins scolaires ;
6. comment, lors de nouvelles constructions, prévoir de l'espace pour un jardin scolaire, ou du moins, inciter à y réfléchir ;
7. comment impliquer et soutenir des lieux tiers (p. ex. exploitations agricoles à proximité de l'école) en tant que lieux d'apprentissage extrascolaires.

Développement :

Les transformations que subit actuellement la nature (p. ex. extinction des espèces, sécheresses) préoccupent de nombreux enfants qui en parlent notamment en classe. Les écoles peuvent encourager la connexion avec la nature et contribuer ainsi activement à la promotion du développement durable, un domaine associé par le Lehrplan 21 aux objectifs suivants : « *Les élèves acquièrent des connaissances sur les animaux et sur les plantes dans leurs habitats, explorent différents écosystèmes et reconnaissent leurs interactions. Ils apprennent que la nature et l'environnement sont utilisés, façonnés et modifiés par l'être humain, et ils s'interrogent sur les objectifs, les influences et les possibles répercussions que cela implique. Les élèves se penchent sur l'importance des ressources naturelles et sur leur caractère limité.* » (traduction)¹ Pour atteindre ces objectifs pédagogiques, il est important de disposer de lieux d'apprentissage extrascolaires. L'enseignement en plein air permet d'apprendre en étant au contact de l'objet, stimule les compétences sociales et la bonne ambiance de classe, tout en favorisant une bonne santé. Un jardin scolaire peut contribuer à restaurer la diversité biologique et à enseigner par l'expérience des notions relevant des cours Nature, être humain et société (Natur-Mensch-Gesellschaft) et Développement durable (Bildung für nachhaltige Entwicklung). Un projet de jardin scolaire peut influencer positivement la capacité à envisager l'avenir et la relation de l'enfant à la nature.

Dans le canton de Lucerne, le jardin scolaire est considéré comme lieu d'apprentissage extrascolaire lié au cours de développement durable qui s'inscrit lui-même dans la promotion de la santé du domaine Alimentation et mouvement. Ainsi, le service de la formation obligatoire (DVS) du canton de Lucerne reçoit du service cantonal de la santé des subventions issues du programme cantonal « Alimentation et mouvement chez les enfants et les jeunes » pour la participation d'environ sept écoles². Les enfants travaillent ensemble, prennent des responsabilités pratiques et deviennent plus respectueux de la nature et de ses ressources. Les écoles doivent remplir deux conditions garantissant la durabilité d'un projet de jardin scolaire : le jardin scolaire devra être exploité pendant plusieurs années et le projet devra être intégré au programme scolaire et à l'enseignement. Le canton de Lucerne a élaboré un guide pour aider les écoles à mettre sur pied un jardin, qui présente notamment les conditions concrètes de réalisation d'un tel projet (p. ex. existence préalable d'un espace approprié)³.

Dans le canton de Lucerne, la DVS soutient les écoles de la manière suivante.

- Information : les responsables de la DVS informent les écoles des conditions de mise en œuvre et du contenu d'un projet de jardin scolaire.
- Accompagnement : à mi-parcours (après un an et demi), l'école a un entretien avec les accompagnatrices ou accompagnateurs du processus Schulnetz21-LU pour discuter de l'avancement de la mise en œuvre et de la suite de la planification.
- Réseau : la DVS dirige le Schulnetz21-LU et assure ainsi la mise en réseau des participantes et des participants.
- Contribution cantonale : pendant trois ans, les écoles reçoivent de la DVS le montant de la rémunération de la personne ou des personnes responsable(s) du jardin scolaire correspondant à une leçon (montant fixe de 4000 francs par an).

¹ <https://be.lehrplan.ch/index.php?code=e|200|4> (en allemand uniquement).

² https://volksschulbildung.lu.ch/-/media/Volksschulbildung/Dokumente/unterricht_organisation/faecher_wost_lehrmittel/bne/Ernaehrung_und_Bewegung/leitfaden_konzept_schulgarten.pdf?rev=9163d45888c14dc99156cc1fcc5a66fc (en allemand uniquement).

³ https://volksschulbildung.lu.ch/-/media/Volksschulbildung/Dokumente/unterricht_organisation/faecher_wost_lehrmittel/bne/Ernaehrung_und_Bewegung/konzept_schulgarten.pdf?rev=825dbecba2444dbda308a2e6e6a2d647 (en allemand uniquement).

De plus, les écoles peuvent solliciter le soutien technique et financier de tiers (par exemple Bioterra, GemüseAckerdemie) pour créer un jardin scolaire et pour s'équiper d'outils.

Le canton de Berne, dans sa Stratégie de la santé 2020-2030, a déclaré : « *La promotion de la santé et la prévention dans tous les domaines de la vie des individus doivent permettre de renforcer la compétence de la population en matière de santé.* » Par ailleurs, le Programme d'action cantonal en faveur de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescentes et adolescents et des personnes âgées 2022-2025 a pour ambition de promouvoir, à l'échelle du canton de Berne, la santé des enfants, des adolescentes, des adolescents et des personnes âgées tout au long de leur vie, en les informant, en les incitant à adopter des habitudes de vie saines et en leur en donnant les moyens⁴. Les jardins scolaires, qui permettent aux enfants de bouger et d'acquérir des connaissances scolaires, offrent donc un fort potentiel en matière de promotion de la santé et de prévention chez les enfants et les jeunes. Au printemps 2024, la HEP Berne a inauguré un jardin éducatif en coopération avec l'initiative « Bern ist bio » et avec la société Stiftungsgarten AG. Le programme destiné aux enseignantes et aux enseignants inclut notamment les cours suivants : planification de jardins scolaires, entretien de jardins scolaires, jardins scolaires en hauteur, biodiversité⁵. Pour que le plus grand nombre possible d'écoles osent se lancer dans ce nouveau projet de jardin scolaire en tant que lieu d'apprentissage, elles ont besoin d'être davantage soutenues par le canton.

Réponse du Conseil-exécutif

Destinataire

– Grand Conseil

⁴ <https://www.gsi.be.ch/fr/start/info/ueber-uns.html>

⁵ <https://www.phbern.ch/ueber-die-phbern/aktuell/news/neuer-lernort-der-bildungsgarten-der-phbern#:~:text=Die%20P%C3%A4dagogische%20Hochschule%20PHBern%20er%C3%B6ffnet,Lehrpersonen%20sind%20ab%20sofort%20verf%C3%BCgbar> (en allemand uniquement).